

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**

2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62
☎ 02.96.31.69.08
mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS - COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoint, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR

POUVOIRS :

M. Robert LEBLANC a donné pouvoir à M. Mickaël CARDIN

M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

Mme Stéphanie FLEGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

Absents : Cédric BOUGON (excusé), Pierre AUVRET, M. Thierry LÉBOUCHER

Secrétaire de séance : Mme Marie-Sergine BEZARD

Objet de la Délibération
n°20221215-159

Date de la convocation et d'affichage : 9 décembre 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

- FINANCES :

• **PARTICIPATION DES COMMUNES DE PLEDÉLIAC, PLENÉE JUGON, PLESTAN ET TRAMAIN AUX CHARGES D'ORGANISATION DU FORUM DES ASSOCIATIONS DE SEPTEMBRE 2022**

Le montant total des dépenses pour l'organisation du forum des associations s'élève à 924.56 € (bons d'achat, location clôtures mobiles et vin d'honneur) :

- Bons d'achat Artiz'artistes = 30.00 €
- Bons d'achat Station Sports Nature = 330.00 €
- Clôtures mobiles = 392.93 €
- Vin d'honneur (carrefour) 171.63 €
- 924.56 €**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à émettre des titres de recettes au nom des communes de Plédéliac, Plénée-Jugon, Plestan et Tramain suivant la répartition définie dans le tableau ci-dessous par commune, les dépenses sont réparties au prorata du nombre d'habitants (population totale au 1^{er} janvier 2022 de chaque commune) :

Communes	Nombre d'habitants	Montant à charge de chaque commune
Jugon Les Lacs - CN	2 571	267.05 €
Plédéliac	1 484	154.14 €
Plénée-Jugon	2 502	259.89 €
Plestan	1 642	170.56 €
Tramain	702	72.92 €
TOTAL	8 901	924.56 €

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits,
Le Maire, Eric MOISAN

